

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CIRCULAIRE N° 2292

DU 07/05/2008

Objet Informations destinées aux établissements d'enseignement primaire dont les élèves sont inscrits à l'épreuve externe commune conduisant à la délivrance du CEB – Juin 2008.

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Primaire ordinaire et spécialisé

Période : Année scolaire 2007 - 2008

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, membre chargée de l'Enseignement
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles primaires organisées et subventionnées par la Communauté française ;
- Aux directions des écoles d'enseignement primaire ordinaire et spécialisé ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental (ordinaire et spécialisé)
- Aux vérificateurs de l'enseignement primaire ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents

Autorité : Administration générale de l'enseignement et de la Recherche scientifique
Signataire : Monsieur Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
Personne(s) ressource(s) : Madame Jocelyne Deleuze
Téléphone pour duplicata : 02/690.81.81
Mots-clés : CEB

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Je vous communique les informations relatives aux modalités de contenus et de passation de l'épreuve externe commune conduisant à la délivrance du CEB de juin 2008.

Vous recevrez toutes les autres informations nécessaires lors d'une réunion à laquelle l'Inspection vous invitera, dans la semaine du 9 juin, et au cours de laquelle tous les documents vous seront remis.

Je vous prie de vouloir bien communiquer les informations ci-annexées aux enseignants, aux parents et aux élèves concernés par l'épreuve externe commune.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.

Informations relatives aux modalités de contenus et de passation de l'épreuve externe commune conduisant à la délivrance du CEB – Juin 2008

Généralités

Les épreuves, réparties sur 4 matinées, se dérouleront les 19, 20, 23 et 24 juin 2008.

Les questions porteront uniquement sur les compétences à certifier du document « Socles de compétences » conformément à l'article 21 du décret du 02 juin 2006, décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire. Elles concerneront les compétences, savoirs et savoir-faire certifiables à l'issue de l'étape 2. Le dictionnaire est le seul document de référence dont l'élève peut se munir pour certaines parties de l'épreuve précisées ci-dessous.

Conformément à l'article 23 et à l'article 25 § 2, les modalités de passation seront adaptées aux situations particulières rencontrées par les élèves atteints de déficiences sensorielles et/ou motrices qui auront été signalées auprès de l'inspection de l'enseignement primaire pour le 30 avril. Elles seront communiquées par les membres de l'inspection aux directions concernées, en fonction des besoins.

Conformément aux pratiques courantes dans les classes, les élèves auront à gérer le temps, adopter une attitude de relecture, respecter strictement les consignes. Il est recommandé aux enseignants qui encadreront la passation d'inviter tout élève qui serait bloqué face à une question à avancer dans l'épreuve et y revenir ultérieurement s'il en a le temps.

Les modalités de passation seront communiquées par l'inspection à chaque direction responsable de l'organisation des épreuves. Celles-ci stipuleront les renseignements à donner aux élèves, la gestion du temps, la diffusion et la reprise des documents des élèves,...

Conformément à l'article 21 du décret du 2 juin 2006, les 4 domaines évalués seront :

1. Français (Socles de compétence pages 8 à 20)
2. Formation mathématique (Socles de compétences pages 8 et 9 – 22 à 31)
3. Eveil-initiation scientifique (Socles de compétences pages 8 et 9 – 32 à 49)
4. Eveil-formation historique et géographique comprenant la formation à la vie sociale et économique (Socles de compétences pages 8 et 9 – 74 à 88)

Horaire de passation :

réparti sur 4 matinées de trois périodes effectives soit 12 périodes¹ au total

Jeudi 19 juin

- | | |
|-------------------------|-------------|
| - Lecture 1 | : 1 période |
| - Nombres et opérations | : 1 période |
| - Production d'écrit | : 1 période |

¹ 1 période = 50 minutes

Vendredi 20 juin

- Outils au service de la langue : 1 période et demie
- Savoir-écouter : ½ période
- Solides et figures : 1 période

Lundi 23 juin

- Traitement de données/Situations problèmes : 1 période et demie
- Eveil – Formation historique et géographique : 1 période et demie

Mardi 24 juin

- Lecture 2/Lecture 3 : 1 période
- Grandeurs : 1 période
- Eveil – Initiation scientifique : 1 période

Modalités pratiques

1) Matériel dont l'élève doit être muni.

- Dictionnaire : en français, pour la séquence « savoir écrire » uniquement ; et pour toutes les séquences de mathématiques, éveil formation historique et géographique et éveil scientifique.
- Instruments en ordre d'utilisation (compas, équerre, latte graduée en mathématiques), crayons de couleur + matériel de base pour les 4 matinées.

2) Matériel fourni par la Communauté française avec l'épreuve.

- Portfolio de lecture.

3) Aucun référentiel mural n'est autorisé dans le local d'examen.

4) Respect strict des consignes de passation qui seront fournies chaque matin.

5) La terminologie utilisée dans la séquence « outils » est celle du Code de terminologie de 1986 réédité en 1991 et disponible à l'adresse :

<http://www.enseignement.be/prof/espaces/fondam/disciplines/francais/outil.asp>